

Service Prestataire Aide à Domicile

Tarif horaire en vigueur au 1^{er} Juin 2024
Non soumis à la TVA et déductible des impôts

Tarif horaire avec une prise en charge APA du Département de l'Isère <ul style="list-style-type: none"> ▶ Semaine, dimanche et jour férié ▶ Base de calcul du T.M (Ticket Modérateur = participation financière de l'usager) : Tarif de Base départemental à 28,38€ 	TM de 0 à 8% Soit 28,38 €
	TM > à 8% et < ou = à 29% Tarif de base +2€ Soit 30,38 €
	TM > à 29% Tarif de base +3€ Soit 31,38 €
Tarif horaire avec une prise en charge PCH du Département de l'Isère <ul style="list-style-type: none"> ▶ Semaine, dimanche et jour férié 	28,38 €
Tarif horaire avec l'Aide sociale du Département de l'Isère <ul style="list-style-type: none"> ▶ Semaine, dimanche et jour férié 	28,38 €
Bénéficiaires d'une prestation d'aide à domicile relevant du tarif CNAV (exemple : caisses de retraite...) <ul style="list-style-type: none"> ▶ Semaine ▶ Dimanche et jour férié ▶ Base de calcul du T.M (Ticket Modérateur = participation financière de l'usager) 	Soit 31,38 € Soit 45,50 €
Tarif horaire hors Plan d'aide du Département de l'Isère, ou hors prise en charge <ul style="list-style-type: none"> ▶ Semaine, dimanche et jour férié 	31,38 € *

*Ce tarif s'applique pour :

- ▶ Les heures réalisées **au-delà d'une prise en charge** ou **non prise en charge** par un organisme financeur
- ▶ Les heures réalisées et financées par des **organismes financeurs ne déterminant pas leur tarif** ou **déterminant un tarif à un taux inférieur** (ex : assurances, mutuelles...)

Tarif qui est susceptible d'évolution sur l'année 2024

Un devis personnalisé est réalisé gratuitement sur demande